

2022

**RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**Asile.Com**

**Pôle asile et intégration des réfugiés**

**DIACONAT PROTESTANT**

**97 rue Faventines 26000 VALENCE**

# LA SPADA

## Présentation du service

La SPADA est un des 3 services d'Asile.com :

1. La SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile). Dispositif où tout demandeur d'asile doit passer pour demander l'asile et renseigner le recueil de pré-enregistrement avant d'aller déposer les empreintes à la préfecture. Il y sera accompagné jusqu'à ce que l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) l'oriente vers une structure d'hébergement. Beaucoup vont rester sur la SPADA car ils n'obtiendront pas d'orientation, étant donné qu'il n'y a pas assez de places d'hébergement pour tous les demandeurs. C'est principalement le cas des personnes qui sont déboutées ou demandent un réexamen.
2. La Mise à l'abri (hébergement d'urgence comme le 115 pour les demandeurs d'asile en raison de vulnérabilités confirmées), avec une mise à l'hôtel de suite.
3. L'HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile).

### **a) L'équipe de Valence**

L'équipe de travailleurs sociaux est appuyée par une secrétaire à temps partiel et une cheffe de service.

Une équipe d'une dizaine de bénévoles intervient en support pour certaines missions spécifiques.

## Contexte 2022 et missions

La SPADA de Valence représente le 1<sup>er</sup> passage obligé pour tous les demandeurs d'asile de la Drôme afin de préparer le passage à l'enregistrement en préfecture et l'OFII à Grenoble (GUDA).

Depuis 2020, la SPADA subit l'influence du covid sur sa fréquentation par une baisse des arrivées. Les premiers mois de 2022 ont encore été marqués par cette crise. Mais dès le printemps, la tendance s'est inversée avec un afflux important de personnes venant demander l'asile, notamment beaucoup de familles ou de femmes seules avec enfants.

L'année 2022 a également été marquée par un nouveau cahier des charges pour ce service. Le travail de la SPADA est légiféré par les lois de l'asile (CESEDA) sous la responsabilité de l'OFII.

Ce nouveau cahier des charges insiste sur la définition des missions, impose des prestations plus pointues, définit plus précisément les vulnérabilités, généralise la dématérialisation par le biais de la mise en place de borne, demande une orientation vers des cours en français et rend la domiciliation obligatoire sur la SPADA pour l'ensemble du public (nouveau pour les réexamens).

Une borne d'accès a donc été mise en place pour la dématérialisation avec un poste supplémentaire pour aider les demandeurs à l'utiliser, à 0.6 ETP.

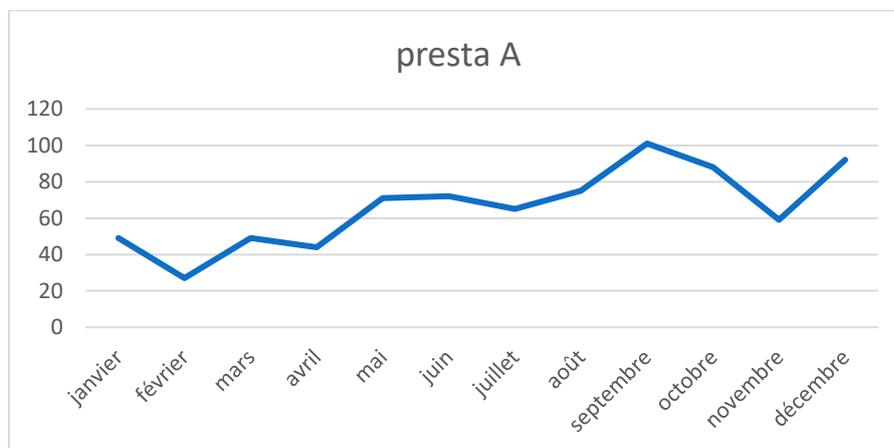
L'accompagnement des demandeurs d'asile par l'équipe de salariés et de bénévoles sur le service SPADA consiste notamment à réaliser :

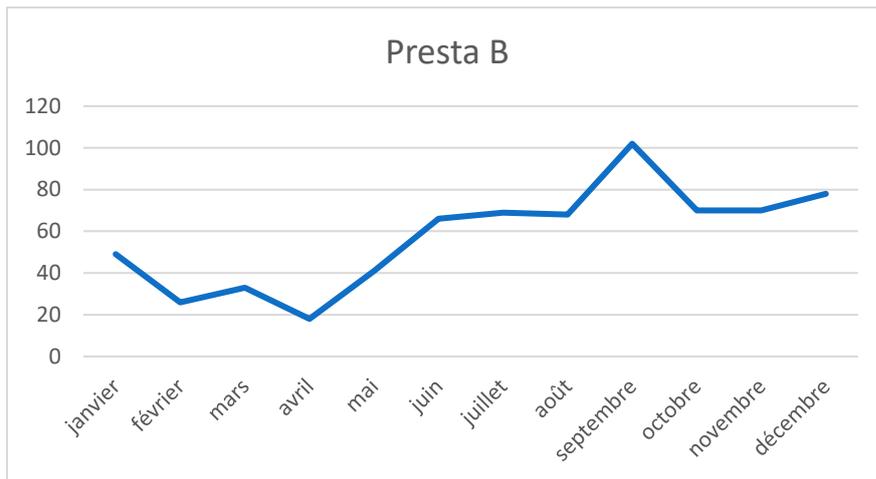
- L'enregistrement de toute nouvelle demande d'asile (Prestation A) et à indiquer à ces personnes comment se rendre à la Préfecture de Grenoble déposer cette demande.
- Le suivi des demandeurs d'asile orientés sur la SPADA, dès leur retour de la Préfecture de Grenoble (Prestation B) avec :
  - La domiciliation, en offrant une adresse postale et le relevé du courrier sur la SPADA. Les usagers sont prévenus, depuis le nouveau logiciel B'Asile, par SMS de l'arrivée d'un courrier. Cela a notamment permis de réguler les appels téléphoniques sur la SPADA.
  - Le suivi administratif et juridique, comprenant notamment le dossier OFPRA à faire dans les 21 jours suivant le retour de la personne avec son récit. Tous les adultes font ce récit (soit les deux parents de la famille). Puis si la réponse est négative, la SPADA aide les personnes à obtenir un avocat commis d'office pour leur recours à la CNDA.
  - Le suivi médicosocial et l'ouverture aux différents droits (PUMA/CMUC). Les personnes sont envoyées vers une permanence médicale de l'accueil du Diaconat pour un bilan primo arrivant avec radio pulmonaires et signalement de vulnérabilité si besoin.
  - Le suivi d'une orientation vers un hébergement. L'OFII va décider d'un hébergement selon ses dispositions. Il va falloir rencontrer la famille, lui proposer et organiser cet acheminement vers une autre structure, généralement en train.
  - L'aide à la scolarisation des enfants et des jeunes. L'équipe se met en lien avec le rectorat afin d'organiser la scolarisation.
  - La demande d'allocations mensuelles. Pour les familles avec enfants ou jeunes

majeurs de moins de 21 ans. Le Département peut donner une aide financière pour ceux qui n'ont pas encore l'ADA (allocation de demande d'asile versée par l'OFII mensuellement) et ceux qui ne l'ont plus car leurs CMA (conditions matérielles d'accueil) ont été retirées.

- Le suivi des réponses positives (Prestation C) ou négatives de l'OFPRA et de la CNDA.
  - Si les réponses sont positives les personnes deviennent BPI (Bénéficiaire de la Protection Internationale).
  - L'orientation sur différentes associations présentent à Valence, afin d'aider les personnes accompagnées à trouver d'autres ressources qui leur sont nécessaires comme : l'aide alimentaire (plan de la ville avec entraide, Resto du cœur, ...), l'aide vestimentaire (Secours populaire...), et les lieux culturels et de rencontres comme Singa, ou pour les cours de français.
- Les nouveautés principales du cahier des charges :
  - Les réexamens (personnes qui sont déboutées de la CNDA mais qui veulent que leurs dossiers soient réexaminés car ils ont un fait marquant nouveau) peuvent maintenant être suivis dans leurs dossiers par la SPADA.
  - Un travail doit être fait avec des partenaires pour amener les demandeurs d'asile rapidement vers des cours de français dispensés par des structures partenaires.

## Chiffres et fréquentations 2022 de la SPADA





**On constate la reprise importante de la demande d’asile sur Valence dès le mois de mai.**

### **Comparaison des chiffres 2022 avec 2019, année pré covid :**

#### Presta A :

total 2019	783	
total 2022	792	1.15%

#### Presta B

total 2019	525	
total 2022	690	31.43%

On remarque qu’en huit mois de reprise sur 2022 la fréquentation est égale en presta A sur une année complète de 2019 et largement supérieur en presta B, par rapport à 2019.

Cela nous indique que la crise covid au niveau de la demande d’asile est bien finie, et que l’affluence est encore plus importante qu’avant covid. Pour le moment les chiffres de janvier 2023 confirme la forte hausse de demandes d’asile.

La hausse de 31.5% en presta B s’explique par le retour des demandeurs d’asile en procédure Dublin (c’est-à-dire qu’ils ont demandé l’asile dans un autre pays européens avant d’arriver en France) sur le département de la Drome. L’accueil des réexamens sur la SPADA (nouvelle norme du nouveau cahier des charges) augmente également nos effectifs et nos suivis de dossiers. Avant covid, la Drôme ne pouvait pas accueillir les Dublinés en post GUDA, c’était une norme de l’OFII. La crise covid a rompu cette pratique et la SPADA de valence accompagne dorénavant également ces demandeurs d’asile.

Par exemple sur le total des presta B de décembre 2022, c’est-à-dire les personnes qui reviennent du GUDA afin que la SPADA les accompagne, 37% étaient en procédure Dublin et 9% étaient en procédure de réexamens (après avoir été déboutés).

#### Presta C (les Bénéficiaires d’une Protection Internationale BPI) :

Ils étaient 21 à avoir obtenu une protection en 2019. Ce chiffre double à 42 en 2022. L’OFPRA et la CNDA avait pris du retard pendant le covid.

#### La File active :

Elle double également en 2022 et passe de 344 personnes à 662. Cette hausse s’explique par la masse supplémentaire que représente les personnes sous procédures Dublin et les

réexamens. Elle s'explique aussi par la baisse des orientations que propose l'OFII sur des hébergements. Au niveau de l'année entière de 2022, il y a eu 37% en moins de personnes acheminées vers le DNA pour une orientation dans un hébergement CADA ou HUDA. Cela représente 115 personnes de différence entre 2019 et 2022 qui n'ont pas eu d'hébergement et sont restés sur la SPADA.

#### *Au niveau des Pays représentés :*

13 pays sont représentés. En 2022 sont majoritaires dans la Drome, les Géorgiens et les Albanais suivis de la Turquie et l'Afghanistan. 7 pays d'Afrique sont représentés.

### **a) Conclusion et perspectives**

Photo d'une partie de l'équipe et du peintre M Ruben Novruzyana et de la fresque qu'il a réalisé en 2022 à la SPADA. Cet artiste arménien est en demande d'asile et a voulu nous signifier sa reconnaissance par une de ses œuvres dans la salle d'attente. Merci à lui.



La tendance des arrivées des demandeurs d'asile sur notre territoire est à la hausse. Les chiffres de Janvier 2023 confirment largement cette tendance.

Si l'OFII ne peut orienter davantage les demandeurs d'asile vers des hébergements, notre file active qui a déjà doublé, va encore s'accroître avec encore plus de personnes à accompagner.

# MISE A L'ABRI PRE-GUDA

Le dispositif de mise à l'abri est intégré à ASILE.COM, lui-même intégré au Pôle asile et intégration des réfugiés.

La mise à l'abri est supervisée par une cheffe de service qui est également en charge de la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile) pour le premier accueil et de l'HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile) avec 145 places en diffus sur Valence et Bourg les Valence. Tous ces services et dispositifs sont regroupés au sein d'ASILE.COM, avec des places d'HUDA à Portes Les Valence (72 places) et à Montélimar (61 places).

## a) Missions

Les demandeurs d'asile qui se présentent sur le Service de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA), font l'objet d'une évaluation de vulnérabilité. En accord avec la DDETS, ces personnes en situation de vulnérabilités peuvent bénéficier d'un hébergement en hôtel, dès le premier jour, dans l'attente de leur passage à la Préfecture de Grenoble et d'une orientation.

Trois vulnérabilités objectives sont recensées :

- Présence dans le foyer d'un enfant de moins d'un an (de moins de 3 ans en période hivernale).
- Présence dans le foyer d'une femme enceinte de plus de 7 mois.
- Présence dans le foyer d'une personne nécessitant un suivi médical lourd (pathologie médicale ou psychologique).

Notre équipe de travailleurs sociaux repère en premier lieu les signes de vulnérabilité et oriente la personne si besoin vers un médecin du centre de santé du Diaconat où un bilan de santé est effectué.

Ce rendez-vous correspond en général aux premiers jours d'arrivée des personnes sur le territoire, elles ne sont pas encore passées au GUDA (Guichet Unique des Demandeurs d'Asile à la Préfecture de Grenoble).

Tout demandeur d'asile a également droit à un bilan médical à son retour du GUDA, qui peut être fait dans notre centre de santé. C'est aussi un temps important pour diagnostiquer des vulnérabilités, alarmer autour de celles-ci et préparer les réponses médicales et les demandes d'hébergement appropriées.

## b) Données chiffrées sur la mise à l'abri pendant en période Pré GUDA

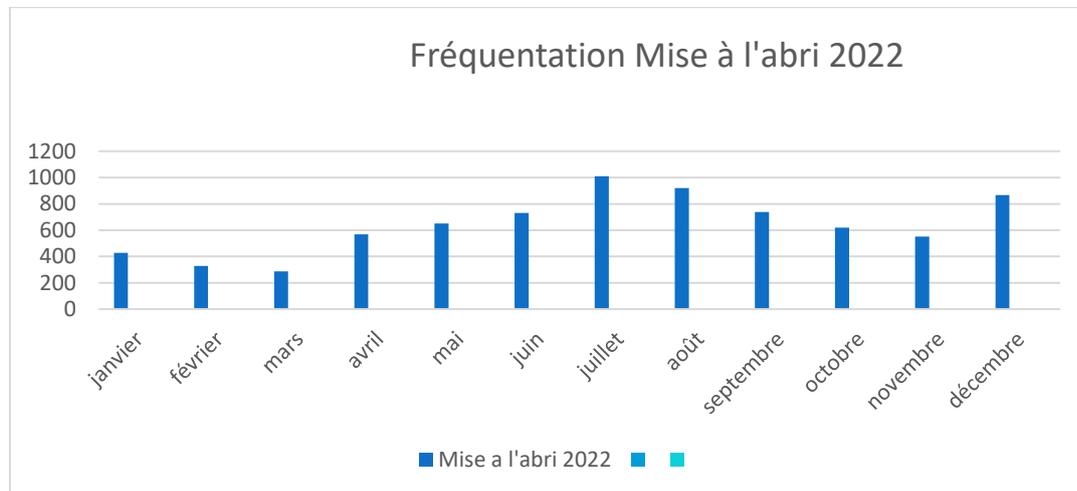
Sur l'année 2022, la mise à l'abri a accueilli 73 foyers pour 105 adultes et 85 enfants soit 190 personnes en demande d'asile pour 7661 nuitées (1 personne par nuit).

A partir du 13 décembre 2022, toutes les familles avec enfants mineurs ont été hébergées suite à l'instruction du Ministre chargé de la ville et du logement relative à la gestion de la période hivernale et au plan d'urgence enfants à la rue.

Il y a eu 8 familles dans ce cadre (inclus dans les 190 personnes).

Une famille reste en moyenne 42 jours sur la mise à l'abri avec des écarts importants en termes de durée : de 6 jours à 235 jours.

Il y a une **moyenne annuelle de 21 personnes accueillies** par jour avec un écart de 6 à 42 personnes.



## b) Problématiques rencontrées

Comme pour la SPADA, les 4 premiers mois ont été relativement calmes ; du fait de la crise covid, les familles sont beaucoup moins parties de leurs pays afin de demander l'asile. Par contre, l'été a été intense avec des taux de mise à l'abri record : 42 personnes mises à l'hôtel en juillet.

L'accompagnement des personnes mises à l'abri a été assuré sur 0.5 ETP, assuré par deux travailleuses sociales à 0.25 ETP chacune. Ce mi-temps s'est avéré insuffisant durant les périodes de pointes qui ont duré plusieurs mois d'affilés.

Il est nécessaire d'accompagner ces personnes dans leurs vulnérabilités mais aussi dans la demande d'asile. De plus, il y a une rotation importante sur ce dispositif, les demandeurs d'asile étant en attente d'une orientation OFII vers un hébergement. Ces orientations nécessitent un travail administratif important pour les dossiers OFPRA et les d'ouvertures de droits. Il faut aussi organiser les orientations en lien avec les structures d'hébergement et l'OFII, organiser les transports avec la réservation et l'achat des billets de train.

La mise à l'abri est un service équivalent au 115, mais spécifiquement réservé aux demandeurs d'asile. Les moyens financiers sont donc moins importants qu'en hébergement OFII. Les demandeurs d'asile, qui sont en début de parcours, n'ont pas encore droit à l'allocation financière de l'OFII. Cela complique et alourdit le travail des travailleurs sociaux qui mettent en place des solutions alternatives pour permettre aux personnes accompagnées de se nourrir, se soigner, etc.

De plus, en 2022, du fait de la période post covid et de l'arrivée des Ukrainiens, l'OFII a effectué moins d'orientation. Il a y donc eu moins de fluidité pour ce dispositif qui est censé mettre à l'abri juste le temps du pré GUDA. Quatre foyers sont restés tout le long de leur demande d'asile et sont sorti après avoir été déboutés de la CNDA, ou bénéficiaire d'une protection internationale.

### c) Perspectives

Le dispositif a été renforcé à partir du 19/12, avec 0.5 ETP supplémentaire ; une travailleuse sociale a été dédiée au dispositif à plein temps. Etant donné l'augmentation des arrivées en SPADA constatées sur la deuxième partie de 2022, augmentation confirmée et intensifiée début 2023 (28 personnes en moyenne sur janvier), cette augmentation de temps de travail a permis de prendre en charge toutes les demandes de mise à l'abri.

Les périodes d'affluence restent encore difficiles à gérer, même avec des orientations par l'OFII plus rapides.

# L'HUDA

## Présentation

L'HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile) dispose de 218 places en diffus sur les communes de Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence et Montélimar.

### **Missions**

L'HUDA héberge des demandeurs d'asile orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Le service a pour mission à la mise en œuvre des objectifs suivants et ceci jusqu'à la sortie, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la demande d'asile :

- ➔ L'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile, y compris la domiciliation
- ➔ L'accompagnement à la constitution des dossiers de demande d'asile
- ➔ L'accompagnement global individuel et familial, notamment :
  - Accompagnement social et administratif
  - Accompagnement à la santé
  - Accompagnement des familles
  - Accompagnement au budget
  - Accompagnement socio-culturel
  - Accompagnement à la sortie

Pour réaliser ces missions, l'équipe propose des rendez-vous au bureau, réalise des VAD (visites à domicile), des accompagnements vers les partenaires et services extérieurs, et reste en contact régulier par le biais du téléphone, des emails et des messages, WhatsApp avec les personnes accompagnées.

Les personnes accueillies sont des personnes isolées, et des familles en demande d'asile. Cet hébergement est temporaire, et relatif au temps d'instruction des demandes d'asile. Il accueille également des personnes en procédure Dublin, avant des transferts éventuels.

### **Présence territoriale**

L'HUDA est présent sur les territoires de Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence et Montélimar.

**L'HUDA ASILE.COM a une capacité d'accueil de 278 places réparties de la manière suivante :**

#### **218 places en HUDA pérenne**

- 145 places sur Valence et Bourg-lès-Valence.
- 12 places à Portes-lès-Valence
- 61 places à Montélimar

#### **(+ 60 places en HUDA Hôtel)**

L'HUDA dispose de 36 appartements loués à des propriétaires privés, de chambres d'hôtel et est propriétaire du bâtiment du Fust à Montélimar (en travaux en 2022).

### **Equipe**

L'équipe est composée de 16 personnes réparties en trois sites : onze travailleurs sociaux, deux agents de maintenance une secrétaire et deux cheffes de service, et appuyé par la Direction de Pôle et le siège du Diaconat Protestant.  
Des bénévoles s'investissent également dans l'accompagnement des personnes hébergées.

### **Public accueilli**

En 2022, l'HUDA a accueilli 228 ménages, soit 445 personnes dont 167 enfants.  
Plus de 20 nationalités différentes ont été accueillies.

### **Le nombre de nuitées totale a été de 69203.**

Pour comparaison, il y avait eu en 2021, 66086 nuitées. Il y a donc eu près de **5 % de nuitées supplémentaires en 2022.**

## **HUDA - Antenne Valence**

### **a) Présentation du service / contexte**

Pour les 145 places nous avons 21 appartements en diffus et une maison sur Valence et Bourg les Valence qui peuvent accueillir 47 foyers de 1 à 10 personnes.

L'équipe accueille des familles mais aussi des isolés hommes (12 places).

L'équipe salariée est composée de :

- 5 travailleurs sociaux
- 1 technicien de maintenance
- 1 chef de service
- 1 secrétaire (à temps partiel pour l'ensemble de l'HUDA)

### **b) Ses missions**

L'équipe de 5 travailleurs sociaux est en charge des suivis administratifs, sociaux, médico sociaux et socio-culturels. Il y a une part importante de suivi au niveau de l'hébergement, son entretien et l'apprentissage de la vie en collectivité sur le territoire français.

### **c) Les chiffres et constat 2022**

**L'HUDA a accueilli 71 foyers pour 205 personnes dont 102 enfants.**

**Soit 45 476 nuitées** contre 42 682 en 2021, ce qui représente une augmentation de 6.5 % avec le même nombre de place et la même équipe.

Un meilleur suivi post covid pour de nouvelles familles et un meilleur suivi dans nos orientations expliquent cette hausse. Pendant le covid, les familles hébergées ont peu bougé et sont restées en attente plus longtemps de l'OFPPRA et de la CNDA.

Ces 71 foyers représentent 27 nationalités dont 13 foyers afghans 14 albanais 5 nigériens 4 camerounais, 4 ivoiriens, 3 guinéens et 2 iraniens.

En octobre 2022, les bureaux de l'HUDA ont déménagé de la rue Faventines à l'Allée Gangloff, à côté des bureaux du CPH, d'Insertion Réfugiés et de la direction du pôle asile.

**Une augmentation importante du nombre de personnes ayant obtenu le statut de bénéficiaire d'une protection internationale (BPI).**

C'est la première année que plus de 11 familles obtiennent le statut. Cela a représenté en novembre 2022 par exemple, plus de 43 personnes BPI, presque un tiers des personnes présentes à l'HUDA.

Cela modifie le travail d'accompagnement. Avec les familles, il faut envisager la suite de leur intégration sur le territoire. Les ouvertures des obligations préfecture et OFII, des droits CAF sont longs et l'OFII accorde 6 mois maximum d'accompagnement et d'hébergement en HUDA à partir de l'obtention du statut. Cette période est presque toujours dépassée. Il est particulièrement difficile de trouver des logements pour la sortie de l'HUDA.

Les familles nombreuses ont le plus souvent obtenu une protection mais il n'y a pas de propositions de logements suffisamment grands dans la région. De plus, certains bailleurs sociaux exigent que les logements puissent accueillir un enfant par chambre. L'HUDA a par exemple accueilli en 2022 3 familles avec 6 enfants pour lesquelles il aurait fallu trouver un T6, T7 ou T8, ce qui est impossible.

Il y a peu de places en centre provisoire d'hébergement (CPH) pour les BPI peu autonomes. Pour les grandes familles, les solutions sont très rares.

#### **d) Perspectives 2023**

Au niveau de l'équipe des travailleurs sociaux a augmenté légèrement en ETP, depuis décembre 2022. Cela va permettre un meilleur accompagnement.

Au niveau des logements, il sera souhaitable de continuer à faire évoluer notre parc en remplaçant les logements plus vétustes et énergivores.

## **HUDA - Antenne Portes-Lès-Valence et Montélimar**

#### **e) Présentation du service / contexte**

L'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) est un établissement du pôle Asile du Diaconat Protestant. Les sites HUDA de Portes-lès-Valence et Montélimar existent depuis respectivement fin 2020 et Septembre 2021, suite à la fermeture du site d'Allex (CAO).



### Capacité d'accueil

L'HUDA du Diaconat Protestant gère au total 133 places répartie sur les communes de Portes-lès-Valence et Montélimar :

- 12 places au sein de 3 appartements diffus à Portes-lès-Valence (+60 places à l'Hôtel Valence Sud situé à Portes-lès-Valence - HUDA Hôtel)
- 61 places au sein de 12 appartements diffus à Montélimar. Le dispositif en diffus s'est développé à l'occasion des travaux du bâtiment collectif du Fust qui ont débuté en 2021 et ne devraient s'achever qu'au printemps 2023.

### **f) Ses missions**

#### **- SITE DE MONTELMAR**

Le service dispose depuis 2021 de bureaux au 35 avenue Charles de Gaulle, au centre Montélimar, en raison des travaux du bâtiment du Fust.

#### Equipe :

L'équipe salariée est composée de :

- 6 travailleurs sociaux : trois travailleurs sociaux à Montélimar et trois à Portes-lès-Valence
- 1 technicien de maintenance qui intervient sur les deux sites
- 1 chef de service qui intervient sur les deux sites
- 1 secrétaire (à temps partiel pour l'ensemble de l'HUDA, basée à Valence)
- 2 stagiaires
- bénévoles qui interviennent sur les deux sites pour des activités de cours de français, animation, art-thérapie, etc. Ces activités fluctuent selon les disponibilités et compétences des bénévoles présents dans l'équipe. En 2022, 13 bénévoles ont contribué à l'activité des deux sites.

En 2022, l'organisation de l'équipe a été impacté par de nombreux changements. Suite à plusieurs congés maternité, des remplacements ont été mis en place, parfois avec difficulté de recrutement.

Cassandra a rejoint l'équipe en tant que stagiaire de janvier à novembre 2022 et a animé les cours de français, l'activité des bénévoles et organisé des activités extérieures telles que la randonnée.

Anne, Elvira, Michel, Julien, Erick et France ont eux aussi donné bénévolement de leur énergie et de leur temps aux demandeurs d'asile de l'HUDA de Montélimar, notamment pour l'animation.



#### SITE DE PORTES-LES-VALENCE

Le service dispose de bureaux au sein de l'hôtel à Portes-lès-Valence.

De janvier à avril, Valentina, TISF, a réalisé un stage lors duquel elle a mis en place notamment des activités pour les enfants sur les mercredis après-midi.

Annick, Roxanne, Caroline et Laurie notamment ont animé des activités pour enfants et adultes tel que du soutien scolaire et des cours de français, de l'art-thérapie et des activités extérieures.

#### SITE DE MONTELMAR

### **Dispositif HUDA pérenne en appartement diffus**

Le service dispose de 11 appartements (T3, T4) et 1 maison en diffus au sein de la ville de Montélimar, situés en majorité à quelques minutes à pied des bureaux de l'équipe et maximum à 10 minutes en voiture. Ces appartements sont loués à des propriétaires privés. Le chantier de rénovation du bâtiment du Fust, propriété du Diaconat, ayant pris du retard, la réintégration des appartements du Fust n'a pas été possible sur l'année 2022.

Historiquement, le service accueille principalement des hommes isolés en colocation de 4 à 6 personnes, avec une proportion importante de personnes arrivant sous procédure Dublin. Depuis 2022, davantage de ménages en familles sont accueillies, soit en colocation au sein la maison, soit en appartement seule, même si le nombre de places familles reste identique.



#### SITE DE PORTES-LES-VALENCE

#### **Dispositif HUDA pérenne en appartement diffus**

Le service dispose de 3 appartements en diffus au sein de la ville de Portes-lès-Valence, situés à 5 minutes en voiture de l'hôtel où se trouvent les bureaux de l'équipe. Ces appartements (T3/T4) sont loués à des propriétaires privés.

12 hommes isolés y sont accueillis en continu en colocation de 4 personnes

#### **g) Les chiffres essentiels – 2022**

Il a eu 23727 nuitées sur ces 2 sites

## SITE DE MONTEILIMAR

### ENTREES / SORTIES DU PUBLIC ACCUEILLI

En 2022, **100 personnes, soit 84 ménages**, ont été accueillies à Montélimar sur les 61 places subventionnées

**44 nouvelles personnes (39 nouveaux ménages) ont été hébergées, alors que 44 personnes sorties (43 ménages) en sont sorties.**

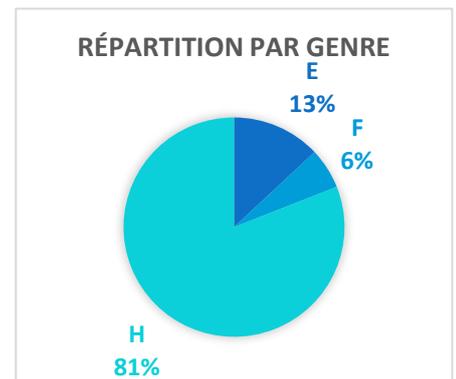
- ⇒ Environ **45% des personnes des personnes hébergées en 2022 par l'HUDA à Montélimar sont arrivées au courant de l'année**
- ⇒ Si le nombre de personnes accueillies reste stable, le nombre de ménages se réduit légèrement par l'accueil de davantage de familles.



En continu, un maximum de **61 personnes** est hébergé et accompagné par l'HUDA Montélimar.

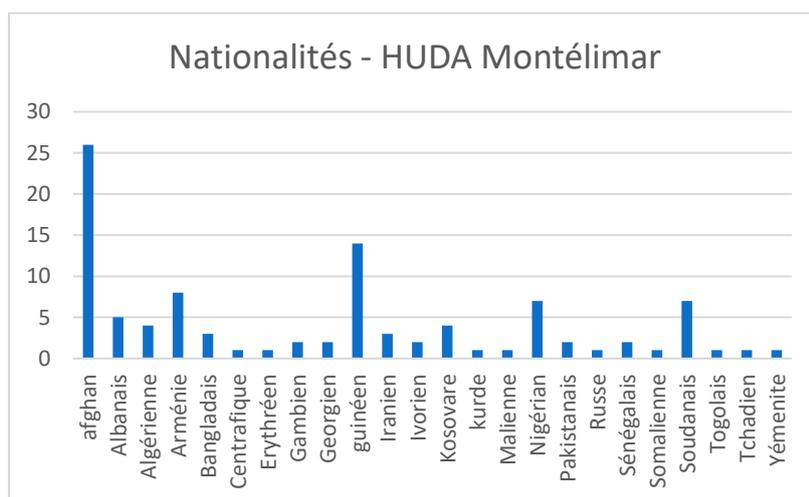
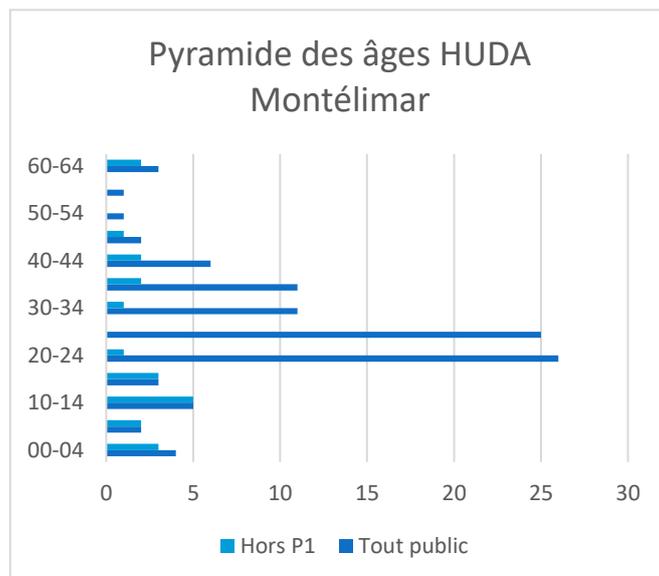
### PORTRAIT DES PERSONNES ACCUEILLIES

A Montélimar en 2022, le demandeur d'asile le plus fréquemment accueilli est un **homme (81%) isolé (93%), jeune (50% de 20-29 ans), de nationalité afghane (25%) et en procédure Dublin** (1/3 des personnes hébergées et 2/3 des nouvelles personnes accueillies).



En 2022, 6 familles ont été accueillies - 1 couple sans enfant, 2 couples avec enfants et 3 femmes seules avec enfants. Si l'accueil de famille, n'est pas une nouveauté, l'hébergement d'un plus grand nombre de familles avec des plus petites compositions familiales marque l'année 2022. 13 enfants ont donc été accompagnés. De plus, le service a eu la joie d'accueillir le premier bébé né parmi les personnes hébergées toute fin décembre.

Du fait de l'accueil d'enfants, de séniors et de femmes, l'accompagnement évolue, avec davantage de problématiques : santé, scolarité et parentalité viennent donc alourdir l'activité d'accompagnement de l'équipe.



**24 nationalités différentes** ont été accueillies en 2022, dont un quart d'afghans.

#### Procédures d'asile des personnes accueillies :

**2/3 des personnes intégrant l'HUDA de Montélimar sont en procédure Dublin**, et 1/3 en procédure OFPRA.

Avec quelques variations selon les mois, le site accueille environ 1/3 de personnes Dublinées, 1/3 de personnes en procédure normale et 1/3 de personnes en procédure accélérée tout au long de l'année.

Lorsqu'elles arrivent en procédure Dublin (lorsque les personnes sont passés par un autre Etat européen avant d'arriver en France), les personnes hébergées connaissent une période d'attente d'environ 9 mois pendant lesquels l'Etat français doit attendre une éventuelle manifestation de l'état européen concerné avant de pouvoir entamer la demande d'asile proprement dite. Ce temps est difficile à accompagner, car les personnes, jeunes et souvent avec l'envie de se mobiliser dans des activités, trouvent peu de réponses. Certaines disparaissent aussi du jour au lendemain de l'hébergement, par choix ou suite à un arrêté de transfert.

En 2022, 38 personnes ont été accompagnées pour la procédure OFPRA, et 17 ont formulé un recours CNDA.

8 ont obtenus le statut de réfugiés, 2 la Protection subsidiaire, et 15 ont été déboutés.

## DUREE ET CONDITIONS D'HEBERGEMENT

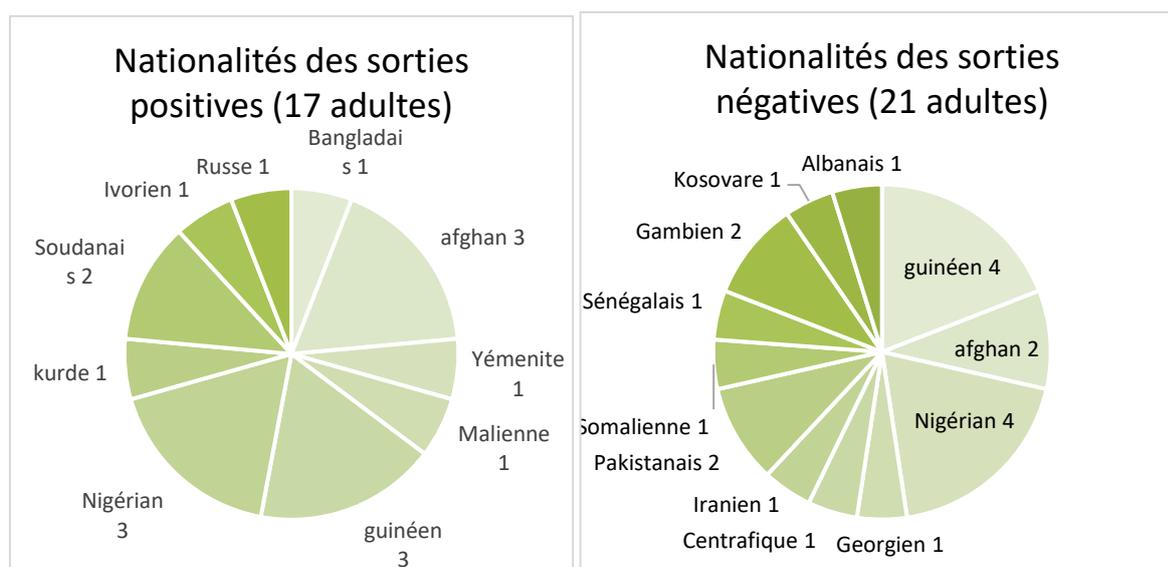
A Montélimar en 2022, l'HUDA accueille les personnes dans des logements diffus pérenne, avec une prédominance du P1 (place pour un ménage d'une personne) en colocation. Avec la fermeture du site collectif du Fust pour travaux, c'est une nouvelle relation d'accompagnement qui s'est mise en place.

**Durée d'hébergement :** La durée de séjour varie entre plusieurs mois et 3 ans selon la procédure d'asile.

Etape de la procédure	Durée d'hébergement constatée en 2022
Procédure Dublin	6 à 10 mois
OFPRA normal	4 à 16 mois
OFPRA Accélééré	4 à 7 mois
CNDA normal	4 à 10 mois
CNDA Accélééré	4 à 8 mois
Réfugié	2 à 5 mois

En 2022, **aucune présence indue** n'a été constatée, y compris parmi les moins de 25 ans, pour lesquels la sortie est pourtant complexifiée par l'absence d'accès au RSA.

Plusieurs transferts de personnes en procédure Dublin ont été constatés.



Pour les personnes ayant obtenus la protection, les sorties ont pu être réalisées vers le

logement privé, l'IML (intermédiation locative) ou les CPH.

Néanmoins, l'équipe doit aussi accompagner les personnes déboutées vers la sortie d'hébergement. Très peu acceptent l'aide au retour. Ces personnes sortantes obtiennent parfois une solution d'hébergement d'urgence.

## SITE DE PORTES-LES-VALENCE

### ENTREES / SORTIES

En 2022, 10 nouvelles personnes (10 ménages) dans le diffus à Portes-lès-Valence

### PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

Les profils des personnes hébergées sont distincts en l'hébergement en diffus et à l'HUDA hôtel. En effet, les femmes et enfants sont accueillies exclusivement à l'hôtel et les hommes majoritairement en diffus, même si 17 hommes sont à l'hôtel du fait de leur vulnérabilité psychique ou en accompagnement d'un conjoint ou enfant malade. Dans le diffus à Portes-lès-Valence, il s'agit d'homme isolés, jeunes et majoritairement afghans.

### DUREE ET CONDITIONS D'HEBERGEMENT

L'équipe de Portes-lès-Valence accompagne dès la période de procédure Dublin, puis au moment de la « requalification » et pour la procédure OFPRA. Les personnes peuvent également formuler un recours CNDA ou être accompagnées dans la demande d'étranger malade. En 2022, les personnes ont obtenu la protection de l'état français ont pu sortir vers l'IML (intermédiation locative), un CPH ou le logement privé. Une personne senior a obtenu cette protection, une nouveauté pour l'équipe doit ouvrir les droits et ressources d'une personne âgée, fait rare parmi le public accueilli.

## h) Constats 2022

### Accueil des demandeurs d'asile : une intensification notable en 2022

Plusieurs facteurs ont contribué à l'augmentation du nombre de personnes accompagnées en 2022.

L'accélération est tout particulièrement flagrante pour les personnes de nationalité afghane. L'année 2022 a en effet été marquée par l'évolution géopolitique de l'Afghanistan, suite à laquelle les demandeurs d'asile afghan ont connu une requalification en procédure accélérée et donc un traitement plus rapide de leur demande.

En conséquence, l'intensité du travail lié aux entrées et sortie d'hébergement augmente, mais aussi le nombre de procédures à accompagner. Côté associatif, l'augmentation du rythme

provoque une augmentation du nombre de personnes accueillies, ce qui a un coût (augmentation des coûts des billets de train pour les convocations OFPRA/CNDA, augmentation des frais de gestion des logements et rotation, etc).

### **Hébergement des demandeurs d'asile : un parc d'hébergement qui continue à se transformer**

En 2022, l'équipe de Montélimar n'a pas pu réinvestir le bâtiment du Fust. Le parc d'hébergement reste donc uniquement en diffus, ce qui impacte les relations d'accompagnement social. Les personnes hébergées ont bien identifié le nouveau local des bureaux de l'équipe, et investissent les activités qui s'y déroulent notamment les cours de français par un partenaire. Un nouvel hébergement a été capté pour desserrer l'occupation des logements, et a pu accueillir une famille de quatre personnes en 2022.

La confirmation d'une extension, annoncée fin 2022, donne une nouvelle perspective puisque les logements en diffus continueront à être habités par les personnes présentes, alors que le Fust sera réinvesti par un nouveau public.

La présence d'un agent technique fin 2021 a permis d'accompagner l'entretien du parc en diffus afin de résoudre les problématiques de petits travaux : plomberie, machines à laver, ampoules à changer, dégâts des eaux, lien avec le propriétaire et les entreprises extérieures, traitement des nuisibles, réalisation de clefs et badges, relevés de compteurs, etc. Plus de 135 interventions ont pu être comptabilisées sur les deux sites en 2022.

### **Accompagnement à la demande d'asile : une connaissance fine**

Les équipes ont accompagné en 2022 la **mise en place du portail OFPRA**. Elles ont pu constater des difficultés de connexion liées à la mise en place du site mais aussi surtout des difficultés de prise en main par les usagers liés à la barrière de la langue et/ou l'absence d'ordinateurs ou téléphones permettant de les consulter. Si la plupart des difficultés étaient levées en fin d'année, certaines personnes ne savent toujours pas consulter leur portail OFPRA seul, ce qui peut poser des questions de confidentialité.

La réalisation de demandes de **carte étranger malade** est un enjeu lié à l'accueil de personnes vulnérables. 6 demandes ont été déposées à Portes-lès-Valence et 4 à Montélimar, sans compter les suivis des demandes déjà réalisées. La constitution du dossier est conséquente, avec un délai de 3 mois très contraignant compte tenu de la date d'arrivée parfois tardive au sein de l'HUDA. De plus, les modalités de retrait de la carte, si elle est obtenue, constitue aussi un challenge en raison des papiers d'identité originaux à présenter.

Par ailleurs, l'équipe a pu rencontrer à plusieurs reprises des difficultés à l'ouverture des ressources pendant la requalification des personnes en procédure Dublin.

En 2022, et afin d'accompagner au mieux les nombreux afghans accueillis, l'équipe a dû porter une attention toute particulière à la **géopolitique afghane** en évolution, en approfondissant ses connaissances et en les mettant régulièrement à jour.

La demande d'asile des enfants a constitué un enjeu majeur en 2022, tout particulièrement pour les enfants nés entre deux échéances de procédure. Plusieurs situations de non-

enregistrement de dossiers de demandes d'asile d'enfants nés après l'envoi du dossier OFPRA du parent, se sont présentées au cours de l'année. En effet, le GUDA de la Préfecture donne des dossiers pour introduire des demandes d'asile des enfants mais l'OFPRA ne les enregistre pas.

### L'accompagnement à la santé, un défi pour tous

La mise en place des consultations primo-arrivant est une des missions de l'HUDA, mais l'équipe est confrontée comme partout ailleurs à deux problématiques majeurs du secteur de la santé : la difficulté de trouver un médecin et de se déplacer.

De plus, avec l'augmentation du nombre de personnes accueillies sur critères de vulnérabilité de santé, l'équipe est davantage confrontée à la nécessité de réaliser des demandes médicales administratives (lié à la demande d'asile telle la carte étranger malade) ou à l'organisation du parcours de soin. En 2022, les équipes ont vécu des naissances mais aussi la fin de vie d'une personne hébergée décédée d'une longue maladie. La PASS est un partenaire précieux, mais les relations ont pu être difficiles avec certains services de médecine spécialisée.

#### Portrait de vie de Mamuka, jusqu'à la fin de la route

Mamuka est un homme géorgien arrivé en juin à Montélimar qui a été immédiatement hospitalisé d'urgence pour un cancer avancé avant même de pouvoir se présenter à la SPADA ou le GUDA. L'hôpital ne pouvant plus le garder, l'OFII a demandé à l'HUDA de l'accueillir d'urgence, et il a dû être accueilli dans un appartement au premier étage en colocation avec trois autres hébergés. Ses droits CPAM n'étaient pas encore ouverts, aucun soin à domicile n'a donc pu être mis en place durant les premiers temps de son séjour. L'équipe médicale locale n'a pas su s'adapter : absence de recours à un interprète, absence de prise en compte de la situation d'hébergement et de précarité. Son traitement palliatif à base d'opioïdes a été entrecoupé à plusieurs reprises, lui causant de fortes douleurs. Son état de santé s'est dégradé continuellement, il a perdu beaucoup de poids, n'arrivait plus à manger ni à monter et descendre les escaliers. Très vite, il passait des journées entières dans le canapé du salon, au milieu des autres résidents tout aussi démunis par la situation... Lorsque ses droits ont été ouverts, un dossier pour des ACT a été déposé mais malheureusement, Monsieur a été hospitalisé, est sorti quelques jours, ramené à l'hôpital par appel des pompiers par l'équipe, et est finalement décédé à l'hôpital en décembre. L'équipe a pu faire le lien avec la famille pour que Monsieur soit enterré dans son pays.

L'HUDA a été particulièrement touché par cet accompagnement. Malgré les alertes sur l'inadaptation de l'hébergement aux besoins de cette personne en fin de vie, aucune solution de réorientation n'a pu être proposée par l'OFII. Il serait souhaitable qu'un dispositif médico-social accessible au public demandeur d'asile existe afin de permettre une fin de vie dans la dignité : chambre individuelle, soins palliatifs et personnel médical.

La situation a aussi mis en exergue les difficultés d'accès à des soins particuliers pour les demandeurs d'asile dans la ville de Montélimar, alors que l'HUDA héberge plusieurs personnes avec des problématiques de santé complexes. Ces suivis se déroulent sur Valence voir même sur Lyon, complexifiant énormément la vie et l'accompagnement de ces personnes. Comment mieux prendre en compte ce paramètre lors de l'orientation ?

Le Centre de Santé de Valence et l'accueil santé de Montélimar, deux structures du Diaconat, sont des relais précieux dans un contexte de pénurie nationale de réponse médicale. Le relai en interne avec ces deux structures favorise les échanges et la rapidité des prises de relai.

Néanmoins, les difficultés restent très importantes, et les suivis se mettent très difficilement en place. Tant les médecines les plus courantes (dentiste, médecin traitant) que les médecines spécialisées liées à la pathologie de la personne accueillie constituent un challenge, et demandent énormément de temps et d'énergie. De plus, la question des transports est un enjeu connexe. Depuis Montélimar, les personnes en procédure Dublin ne bénéficient pas de la carte Illico pour prendre le train vers Valence à moindre coût, et il est parfois compliqué de trouver un taxi pour le trajet, même si les droits santé sont ouverts.

Parmi les problématiques médicales fréquemment constatées, l'enjeu majeur lié à la nécessité de **soins psychiques** est à souligner. Le traumatisme du parcours d'exil, le vécu de violences multiples, le stress lié à la procédure et l'incertitude du lendemain, où à la situation des personnes laissées derrière soi au pays, sans compter les personnes souffrant de troubles pouvant relever de la psychiatrie... cet enjeu majeur trouve pour l'instant peu de solutions, et se confronte à des enjeux culturels complexes. L'EMPP est un relai précieux, mais la barrière de la langue et la culture reste forte.

Laetitia, psychothérapeute spécialisée dans les traumas a proposé plusieurs cercles de femmes. C'était une envie du service depuis sa création. La rencontre de Laetitia a été une vraie opportunité de travailler les traumas par le biais du groupe plutôt que sur de l'individuel. Les femmes ont pu constater que toutes vivaient les mêmes problèmes d'insomnie, d'angoisse, de résurgence de traumas. Des chants, des exercices de visualisations, de respirations et de massage ont ponctué ces moments. Des échanges enrichissants sur comment les épreuves de la vie sont accompagnées au pays ont enrichi les temps de paroles.

### Les bénévoles : un levier puissant de l'accompagnement socio-culturel

Bien que relativement récent, les équipes ont très rapidement placé l'HUDA au centre d'un réseau de bénévoles et partenaires intense et fondamental pour les personnes accompagnées.

Laetitia, **psychothérapeute spécialisée dans les traumas** a proposé plusieurs cercles de femmes. C'était une envie du service depuis sa création. La rencontre de Laetitia a été une vraie opportunité de travailler les traumas par le biais du groupe plutôt que sur de l'individuel. Les femmes ont pu constater que toutes vivaient les mêmes problèmes d'insomnie, d'angoisse, de résurgence de traumas. Des chants, des exercices de visualisations, de respirations et de massage ont ponctué ces moments. Des échanges enrichissants sur la façon dont les épreuves de la vie sont accompagnées au pays ont enrichi les temps de paroles.

Les deux sites ont développé des partenariats pour la mise en place de cours de **FLE**. Ainsi à Montélimar, les bénévoles de l'association Aides viennent donner des cours de français au sein des locaux de l'HUDA depuis que leurs locaux sont en travaux. On constate une bonne participation et un suivi facilité. 98% des personnes en demande ont eu accès à au moins un

cours par semaine. A Portes-lès-Valence, les personnes sont orientées pour le FLE vers la MJC, mais pendant une grande partie de l'année, Laurie, formatrice en FLE est venue une fois par semaine proposer un cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture à notre public francophone qui n'a jamais eu la chance d'aller à l'école. Les femmes ont été nombreuses à y participer. Les cours ayant lieu à l'Hôtel, les problèmes de transport ne se posaient pas. De plus, elles ont pu y participer avec leurs enfants.

Par ailleurs, Annick a proposé des cours de **soutien scolaire** pour les enfants scolarisés. La première scolarisation en France peut parfois être une épreuve pour l'enfant. La présence rassurante et en petit groupe de bénévole favorise l'intégration et la bonne compréhension des cours.

Toujours dans la volonté de permettre aux personnes hébergées d'être acteurs et de saisir d'opportunité leur permettant de créer du sens en dehors de leur quotidien et de l'attente liée au rythme de la procédure de demande d'asile, des bénévoles ont proposé différentes **activités**. Ces activités permettent également de fédérer le collectif, de faire connaissance et de créer des liens solidaires.

Roxane, a proposé bénévolement ses services d'**ostéopathe** tous les mardis après-midi les trois premiers trimestres de l'année puis une fois par mois pour le dernier trimestre. Après avoir pris le temps d'expliquer le principe de l'ostéopathie et des premiers rendez-vous que les personnes ont apprécié, le demande a été importante. Ainsi, Roxane a été une vraie ressource pour toutes les femmes enceintes durant leur grossesse et après l'accouchement. Les problèmes somatiques liés au trauma (notamment douleur de dos et insomnie) ont connus quelques apaisement grâce à la douceur et les compétences de Roxane. Un mieux-être du corps qui entraîne sans aucun doute un mieux-être de l'esprit.

Caroline, praticienne de la **psychothérapie et de l'art thérapie**, a aussi proposé bénévolement des sessions d'art-thérapie : en petit groupe, les participantes abordent, sans parfois les nommer, les émotions qui les traversent. L'occasion d'échanger et se sentir moins seul face aux difficultés vécues...

### Les partenaires associatifs

#### **L'alimentation : se nourrir mais se rencontrer autour de la culture**

Les Restos du Cœur sont un partenaire primordial des personnes hébergées. Avec un panier par semaine, elles peuvent ainsi préparer de petits plats.

Le secours catholique de Portes poursuit sa logique de soutien envers notre public en proposant des colis alimentaires à raison de deux fois tous les quinze jours lorsque l'ADA est interrompue ou en en attente de versement. Il s'agit d'un vrai relai local qui permet de maintenir des moyens de subsistances dans les situations les plus complexes.



## Santé

Le site de Portes-lès-Valence est en partenariat constant avec le **Centre de santé du Diaconat** à Valence. L'ensemble des salariés et bénévoles de ces deux sites ont toute leur place dans l'accueil des personnes hébergées par l'HUDA.

Le **planning familial** est aussi un partenaire important de l'HUDA hôtel. Des ateliers ont été organisés toute l'année et ont permis de donner place à une libre parole des femmes autour des questions de sexualité féminine, cycle féminin, contraception, violences et bien d'autres sujets. Ces temps ont été très investis par les femmes hébergées.

## Accès aux loisirs et vacances

La **MJC** de Portes-lès-Valence : Cette année, le partenariat déjà établi avec le MJC a été poursuivi. Les familles ont pu bénéficier d'une **sortie mer**. La participation financière a été prise en charge à part égale entre les personnes intéressées et le Diaconat protestant. Tout au long de l'année, les femmes ont pu, à plusieurs reprises, **cuisiner et partager des repas** à la MJC. Les enfants ont participé à **différents ateliers** pendant les vacances scolaires.

Les activités d'**éveil musical** et de **cirque** ont connu également un grand succès auprès des tous- petits et des plus grands.

L'année 2022 a été clôturée par une belle **fête de Noël** à la MJC où toutes nos familles ont été conviées. Un bus a été loué pour l'occasion afin que les familles qui ont été très nombreuses à y participer puisse s'y rendre et en revenir malgré la distance et l'absence de transport en commun.

Quelques personnes bénéficient des cours de français proposés par la MJC mais devant y assister sans enfants, cela limite leur participation malgré la forte demande.

Le lien avec la MJC permet aux personnes que nous accompagnons d'occuper les temps de l'attente de la demande d'asile, d'être valorisées dans leur culture et par la transmission de leur savoir-faire, de rencontrer et de partager avec les habitants de Portes-lès-Valence. Toutes ses activités sont de vrais apports pour améliorer la compréhension de la langue française et des codes culturels implicites. Cette inscription dans le territoire est un atout pour permettre de sortir du lieu d'hébergement et de se mettre en mouvement avec des supports ludiques, de plaisir et de partage.

Néanmoins, la distance de la MJC et le peu de couverture par les transports en communs limitent l'accès à de nombreux projets.



## Se former pour mieux accueillir

Afin de répondre toujours mieux à ces enjeux d'accueil et d'accompagnement, l'équipe a choisi en 2022 de participer à plusieurs colloques et formations afin de se spécialiser et d'augmenter leurs compétences.

- Travailler avec les victimes de tortures association Passerelles (Lyon)
- Psychotraumatisme et interculturalité Méda (Lyon)
- Journée OFPRA et CNDA (Paris)
- Santé mentale et migration Ospere Samdara (valence)

Ces temps sont toujours riches d'informations, de réflexions et de rencontres. Ils permettent de nourrir la pratique et l'écoute des travailleurs sociaux en sortant d'un quotidien très prenant.

## i) Perspectives 2023

### La réintégration du Fust

A Montélimar la réintégration du bâtiment du Fust devrait permettre la mise en place de nouveaux projets d'animation dans le nouvel espace d'atelier, qui pourrait mobilise de nouveaux bénévoles et contribuer à améliorer le vivre ensemble des personnes accompagnées. La nouvelle organisation de l'équipe autour du Fust et d'un habitat collectif, devrait insuffler une dynamique nouvelle à l'accompagnement des personnes hébergées par l'HUDA Montélimar.



### **La transformation des 60 places hôtel en places pérennes**

La pérennisation des 60 places hôtel a pour objectif d'intégrer l'hôtel dans le fonctionnement classique de l'HUDA. Les personnes ne seraient alors plus orientées vers l'hôtel sur critères de vulnérabilité, ce qui favoriserait la déconcentration des accompagnements lourds. La question de l'amélioration des conditions de vie proposées dans le bâtiment de l'hôtel est un enjeu pour accompagner cette évolution.

### **Une extension de 28 places**

Une augmentation de 28 places supplémentaires est prévue sur 2022, dont 4 à Portes-lès-Valence et 24 à Montélimar. A Portes-lès Valence, un nouveau logement en diffus sera capté.

### **Les axes de développement de projet pour améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes hébergées**

- Réflexion sur les **relais santé** : afin de mieux accompagner les personnes et soulager les équipes, il est nécessaire de trouver de nouveaux relais pour la mise en place des parcours de soin
- Partenariat sur la **parentalité** : avec un nombre important de familles accompagnées, et notamment de jeunes mamans isolées avec un ou deux enfants, l'appui à la parentalité est un axe prioritaire de l'accompagnement global réalisé par les équipes, pour lequel des partenariats nouveaux sont à explorer
- **Bénévolat** : l'enjeu de mobiliser de nouveaux bénévoles reste d'actualité. L'axe prioritaire est souvent l'animation (activités extérieures, ateliers ou cours de français) mais aussi pourquoi pas des bénévoles avec des compétences (para)médicales.
- **Accompagnement des réfugiés** : Afin de mieux accompagner la sortie et l'intégration des personnes ayant obtenu la protection de l'état français, il est nécessaire de continuer à développer les liens avec les acteurs locaux de l'insertion.